

SEANCE
1er Février 2023

OBJET :
*Demande de
Subvention État
DSIL 2023 – Travaux
d'aménagement du
parc Mandela et du
parvis de l'école
Desnos*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-02-09

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 19

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 9

Rose Marie RUBIRA GEOFFRAI représentée par Alain MAGGI
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Marion PAPADOPOULOS représentée Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée Guy MOUREAU
Aurélié PALMIER-NOUGIER représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Denis DUCHENE représenté par Jean Philippe TESTUD
Patrick MOUTTE représenté par Line PIGHINI

Absent : 1

Jennifer MACIA

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

❧ ❧ ❧

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2334-32 à L 2334-42,

Vu le décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu l'appel à projets du 13 décembre 2022 de la préfecture de Vaucluse,

Vu les critères d'éligibilité fixés par le préfet de région PACA dans le cadre du grand plan d'investissement et répartis en 6 grandes

priorités :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Vu le contrat de relance et de transition écologique signé le 2 juillet 2021 dans lequel le projet est inscrit,

Considérant que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) vise à accompagner les investissements des collectivités territoriales,

Considérant que les travaux envisagés par la commune d'Entraigues sur la Sorgue s'inscrivent dans l'une des six priorités de l'Etat celle liée notamment au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et la sécurisation des équipements publics (aux abords d'une école)

Considérant que ces travaux consistent en la rénovation du parc Mandela et de sa liaison avec l'école R. Desnos. Qu'en outre, il s'agira d'envisager une réfection du parvis vieillissant de l'école. Les travaux permettront de sécuriser l'accès de l'école et de créer une voie piétonne pour les enfants et leurs parents ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le plan de piétonnisation des voies communales engagé depuis 2013 ;

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la DSIL 2023 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 316 093.40 €.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux :	417 750.00 €
Honoraires AMO :	7 580.00 €
Maitrise d'œuvre :	22 232.00 €
Bureau de contrôle :	4 000.00 €
Soit Total HT :	451 562.00 €

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	DSIL 2023	70	316 093.40 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	30	135 468.60 €

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 Voix POUR

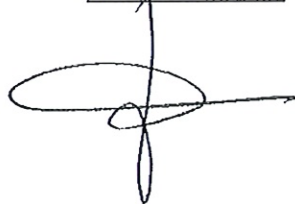
5 ABSTENTIONS : M. Testud – Mme Pighini – M. Duchêne – M.
Moutte – Mme D'Ingrando

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de
316 093.40 euros au titre de la DSIL 2023 ;
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la
subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de
demande de subvention et à signer tous les documents s'y
rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

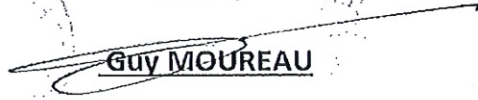
La secrétaire de séance,

Josette PULITI

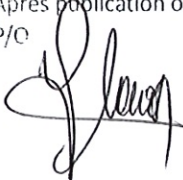


Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 20/02/2023
Après dépôt en Préfecture le : 07/02/2023
Après publication ou notification le : 20/02/2023
P/C



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication